



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 7 novembre 2022
(OR. en)

10620/09
DCL 1

COPS 315
PESC 729
CIVCOM 390
RELEX 530
COSDP 521
JAI 354
COAFR 204
EUPOL RDC 19

DÉCLASSIFICATION

du document: ST 10620/09 RESTREINT UE/EU RESTRICTED

en date du: 3 juin 2009

Nouveau statut: Public

Objet: Plan opérationnel (OPLAN) pour la mission de police de l'UE et son interface avec la justice en République démocratique du Congo (RDC) (EUPOL RD Congo)

Les délégations trouveront ci-joint la version déclassifiée du document cité en objet.

Le texte de ce document est identique à celui de la version précédente.

RESTREINT UE



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 3 juin 2009 (08.06)
(OR. en)

10620/09

RESTREINT UE

COPS 315
PESC 729
CIVCOM 390
RELEX 530
COSDP 521
JAI 354
COAFR 204
EUPOL RDC 19

NOTE POINT "I/A"

du: Secrétariat général du Conseil
au: Comité des représentants permanents / Conseil

Objet: Plan opérationnel (OPLAN) pour la mission de police de l'UE et son interface avec la justice en République démocratique du Congo (RDC) (EUPOL RD Congo)

1. Le 1^{er} juillet 2007, la mission de police menée dans le cadre de la PESD sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et son interface avec la justice en République démocratique du Congo (RDC) EUPOL RD Congo a été lancée pour une durée initiale d'un an.
2. Le 1^{er} juillet 2008, sur la base du document intitulé "*Recommendations on a Possible Way Forward for EUPOL RD Congo*" (doc. 7523/08 - RESTREINT UE) et de l'avis rendu à ce sujet, ainsi que du *Rapport de la mission de police EUPOL RD Congo sur une possible action de soutien d'EUPOL au processus de stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo (RDC)* (doc. 8508/08 - RESTREINT UE), le mandat de la mission prorogé d'un an et prévoyant une présence dans l'est de la RDC a pris effet.

RESTREINT UE

3. Le 17 février, le COPS a approuvé le document intitulé "*Draft recommendation for the implementation of a "project cell" within the EUPOL RD Congo mission*" (doc. 5796/09 - LIMITE UE) et le 10 mars 2009, l'avis rendu à ce sujet par le Comité chargé des aspects civils de la gestion des crises, ainsi que les recommandations du Groupe des conseillers pour les relations extérieures sur la mise en place d'une "cellule projets" au sein de l'EUPOL RD Congo.
4. Le 10 mars 2009, le COPS a approuvé le document intitulé "*Recommendations on a Possible Way Forward for EUPOL RD Congo 2009*" (doc. 6831/09 - RESTREINT UE).
5. Le 29 avril 2009, le Comité chargé des aspects civils de la gestion des crises a approuvé le projet de concept d'opération pour la mission EUPOL RD Congo prorogée 2009/2010.
6. Le 8 mai 2009, le COPS a approuvé le concept d'opération pour la mission EUPOL RD Congo prorogée 2009/2010.
7. Le 19 mai, le Groupe des conseillers pour les relations extérieures (RELEX) est parvenu à un accord sur le texte d'une action commune du Conseil relative à la mission PESD RSS EUPOL RD Congo.
8. Le 5 juin 2009, le Comité politique et de sécurité (COPS) a approuvé le plan opérationnel pour la mission EUPOL RD Congo *Plan opérationnel (OPLAN) pour la mission de police menée dans le cadre de la PESD sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et son interface avec la justice en République démocratique du Congo (RDC)* (doc. 10549/09 - RESTREINT UE)
9. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à:
 - approuver le plan opérationnel pour la mission EUPOL RD Congo (doc. 10549/09 - RESTREINT UE);
 - recommander au Conseil d'approuver, en point "A", le plan opérationnel (OPLAN) qui figure dans le document 10549/09 - RESTREINT UE.